



Procès-verbal

Conseil Municipal du 19 septembre 2025

Date de la convocation : 12 septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq le dix neuf septembre vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier BARDET, Maire.

Présents : Monsieur Didier BARDET, , Madame Michèle STOCKLIN BECQUET, Madame Nicole GIGUERE, Madame Cassandra DELANCHY, Madame Marie-Odile CREPIN, Monsieur Giovanni BOSCO, Monsieur Paolo LEROY, Monsieur Stéphane RICHARD, Monsieur Denis BRUNEL, Monsieur Jérôme DINE.

Absente excusée : Madame Marie-Christine SINOQUET (pouvoir à Madame Michèle STOCKLIN BECQUET).

Absents : Madame Cécilia HEDOUIN, Monsieur Didier MARECHAL

Nombre de conseillers en exercices : 13

Nombre de conseillers présents : 10 + 1 pouvoir

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du Conseil Municipal à 20h00.

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025.
- Participation communale pour la protection complémentaire des agents communaux
- Subvention à l'association Troubadaours
- Enfouissement des réseaux, convention avec le TE80 et fond de concours de la CCVS
- Peupleraie : abattage et remplacement
- Renouvellement du contrat des photocopieurs
- Dénomination de la voie principale du futur lotissement.
- Communications diverses

Madame Cassandra DELANCHY est nommée Secrétaire de séance.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025**

M. le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal du 26 juin 2025. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des présents.

➤ **Participation communale pour la protection complémentaire des agents communaux**

A partir du 1er janvier 2026, les collectivités territoriales doivent participer à la protection sociale des agents à hauteur minimum de 15€ par mois et par agent, la mutuelle choisie devant être labellisée.

Cette protection est proposée à chaque agent mais n'a pas de caractère obligatoire. Une réunion d'information à destination des agents a eu lieu le mercredi 10 septembre en mairie avec la MNT. Trois agents ont participé à cette présentation.

Le centre de gestion nous propose un conventionnement à tarif préférentiel avec cette mutuelle MNT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la participation de la collectivité au bénéfice des agents.

Le Conseil Municipal délibère favorablement, à l'unanimité, pour la participation de la protection complémentaire des agents à hauteur de 15€ par mois.

➤ **Subvention à l'association Troubadaours**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'allouer une subvention de 2000€ à l'association « TROUBADAOURS » qui correspond à la fois la prise en charge de l'organisation du repas et de l'animation du 13 juillet dernier mais aussi à la subvention de fonctionnement 2025.

Messieurs Jérôme DINE et Denis BRUNEL, sortis de la salle du Conseil, n'ont participé ni aux débats ni au vote.

➤ **Enfouissement des réseaux, convention avec le TE80 et fond de concours de la CCVS**

L'association « Territoire d'Énergie 80 », maître d'œuvre de l'enfouissement de nos réseaux sur la rue d'Amiens nous a fait parvenir une convention financière.

Pour la commune, le montant de l'intégralité du coût de ces travaux s'élève à 159 192€ sur un total de 358 105€.

Nous bénéficions d'une aide du fonds d'appui des communes du Conseil Départemental qui s'élève à 16 507€ et qui est déjà déduite du montant estimatif.

Un fonds de concours de la Communauté de Communes du Val de Somme peut être sollicité à hauteur de 30% du reste à charge de la commune plafonné à 40 000€. Renseignements pris ce fonds de concours pourrait être accordé pour 2026, l'enveloppe venant à épuisement.

Le Conseil Municipal délibère favorablement et à l'unanimité sur ce plan de financement et donne pouvoir au Maire de signer la convention et de faire la demande de fonds de concours à la CCVS.

➤ **Peupleraie : abattage et remplacement**

Un conseiller forestier, Monsieur Jean-Pierre WANTE, nous propose de procéder à l'estimation de la peupleraie dans les parcelles AB1, AE27 et AE31 (cubage et prix de vente) pour un cout de 700€ HT.

Il se propose également de trouver une entreprise qui rachèterait le bois après abattage. Sa commission s'élèverait à 8% HT du montant du lot.

Les peupliers situés le long du chemin de halage près du stade seraient également concernés.

Après discussions, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire procéder au marquage des grumes et leur estimation (volume et valeur) pour un montant de 700€. La vente amiable en bloc sur pieds des peupliers sera discutée après que le Conseil ait pris connaissance de la valeur estimée.

➤ **Renouvellement du contrat des photocopieurs**

Deux sociétés ont été sollicitées : Burologic et Toshiba.

prestataire	loyer	cout copie N/B	cout copie couleur	divers
TOSHIBA	439 € HT/MOIS	0,00775 HT	0,00775 HT	5700 copies N/B et 11 000 couleurs par trimestre comprises dans le loyer. (Soit 370,24 € HT offert par rapport à Xerox) + lots de toners offerts, + formation comprise
XEROX	495 € HT/MOIS	0,0032 HT	0,032 HT	4 € forfait/machine, 400 € de formation

Le Conseil Municipal délibère favorablement pour le renouvellement du contrat avec la société Toshiba.

➤ **Dénomination de la voie principale du futur lotissement**

Le plan du futur lotissement situé dans la parcelle ZL 7 est validé. Pour l'adressage des futurs acquéreurs il faut nommer les voies de circulation.

Monsieur le Maire propose de dénommer la rue nouvelle : « Rue du Soldat IRWIN » ou « Rue de l'Abbé GILLOT »

Après discussions, considérant que l'Abbé GILLOT a exercé à Daours où il a installé une salle de projection pour les habitants. Dans les années 1920 il s'occupait de l'éducation des jeunes, de l'animation de la commune et surtout il prodiguait les premiers soins aux habitants modestes. Aumônier-infirmier durant la Grande Guerre, il faisait également les injections de pénicilline dans le village.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer la voie principale du futur lotissement en « Rue de l'Abbé GILLOT ».

➤ **Communications diverses**

- **Arrêté de dératisation.**

Monsieur le Maire indique souhaiter prendre un arrêté relatif à l'utilisation des biocides eu égard à quelques difficultés rencontrées dans l'utilisation des produits raticides donnés par la commune aux habitants. Il paraît nécessaire d'encadrer leur utilisation.

Un guide des bonnes pratiques sera rédigé et remis aux utilisateurs de ces produits fournis par la commune.

- **Plan de mobilité simplifié (PDMS) et du schéma directeur cyclable (SDC) de la Com de Com du Val de Somme**

L'avis du Conseil est demandé sur ces projets. Après discussions le Conseil Municipal décide de faire remonter à la Communauté de Communes du Val de Somme l'avis suivant : « Le by-pass qui serait installé à l'entrée Est de Daours sur la RD1 ne paraît pas être une bonne idée. En effet, cette départementale est très fréquentée par nombre de voitures, camions et engins agricoles. De plus l'implantation de ce by-pass avant le pont qui enjambe la Somme, qui présente une forte déclivité, et devant la sortie de la rue du stade, d'où il est déjà difficile de sortir, pose le problème de la visibilité risquant ainsi d'augmenter l'accidentologie. Ce by-pass est un pis-aller qui ne répondra pas ou peu aux exigences de sécurité. »

- **Contrat d'assurance pour le personnel communal en cas de maladie, longue maladie, longue durée, maternité ...**

Monsieur le Maire indique que le contrat d'assurance pour les risques maladie et maternité vient à échéance au 31 décembre 2025. Le CDG80 en mutualisant les risques sur plusieurs communes travaille à une proposition. Aujourd'hui l'assureur GROUPAMA nous a fait une proposition qui s'élève à 10 267,33€ par an sur 4 ans. Une fois la proposition du CDG80 connue, le Conseil Municipal aura à délibérer sur le choix de l'assureur.

- **Ecole de Daours**

Monsieur le Maire indique que cette année encore nous disposons d'un poste d'enseignant à mi-temps supplémentaire.

L'effectif total des enfants scolarisés s'élève à 52 enfants. Madame GAILLET Justine est la nouvelle directrice. Madame DEWASMES Camille, qui a le poste à temps partiel, a en charge la classe de maternelles. Madame METRON est toujours en charge des primaires.

- Pont de chemin de fer

Une première réunion s'est tenue le 12 septembre à la mairie de Vecquemont. Le pont de chemin de fer qui enjambe la Somme à hauteur de l'usine Roquette devrait être refait en 2027. La réfection de ce pont, situé sur le territoire de Daours, engendrera quelques désagréments essentiellement sur Vecquemont.

- Renforcement des berges de l'Hallue

3 entrées d'eau dans le marais vont être reprises pour colmatage. Des travaux préparatoires sont nécessaires. Des réunions avec le Conservatoire ont déjà eu lieu permettant de voir les travaux préparatoires nécessaires pour l'intervention des engins de l'entreprise qui sera retenue par le Conservatoire. Ces travaux préparatoires sont à faire avant fin avril mai 2026 (abattage et arrachage de taillis).

- Plaque commémorative des Maires de Daours depuis la Révolution Française

Monsieur le Maire indique souhaiter faire installer, dans le hall de la mairie, une plaque commémorative avec le nom des Maires qui se sont succédés depuis la Révolution Française. Une première estimation a été faite par un marbrier pour un gravage sur une plaque de marbre. Le coût estimé s'élève à 5000€. Monsieur Stéphane RICHARD et Madame Cassandra DELANCHY s'abstiennent sur cette proposition eu égard au coût. Monsieur le Maire précise que des demandes de devis sont en cours.

La séance est levée à 21H30

Le Maire


Didier BARDET



La Secrétaire de séance


Cassandra DELANCHY